

Statistiques de l'Office de qualification 2019

Le présent rapport présente et commente les chiffres et statistiques principaux concernant les différentes procédures de qualification effectuées en 2019.

Reconnaissance des compétences linguistiques dans les langues officielles locales

Dans l'année de référence, la Commission spécialisée langues a traité seulement deux demandes de reconnaissance pour les compétences en allemand comme langue officielle locale. Les deux demandes ont été rejetées, les candidat-e-s concerné-e-s doivent fournir une attestation formelle en passant un examen standardisé, afin de pouvoir déposer une demande de certificat INTERPRET.

Vérification des compétences dans les langues d'interprétariat

Dans l'année de référence, 187 examens de langues d'interprétariat ont eu lieu. Cela signifie une légère hausse par rapport à 2018 (161), mais ce chiffre correspond assez précisément à la moyenne des années précédentes.

Des 187 examens de langues d'interprétariat qui ont eu lieu, 144 ont été réussis. Le taux de réussite de 77% est légèrement plus élevé qu'en 2018. Les candidat-e-s qui n'ont pas réussi l'examen de langue d'interprétariat ont le droit de répéter gratuitement l'examen avec un-e autre expert-e. Les candidat-e-s ont en général recours à cette possibilité, parfois avec un certain délai. Des 187 examens de langues d'interprétariat, 36 étaient des répétitions d'examen. Quasiment la moitié, soit 19 candidats, n'a pas réussi la répétition de l'examen. Dans ces cas, la première partie de l'examen qui évalue les compétences linguistiques fondamentales était déterminante. Dans les cas où la première évaluation a été corrigée, la raison pour l'échec se trouve plutôt dans la deuxième partie de l'examen, dans lequel les compétences d'interprétariat (exactitude et intégralité de la retransmission d'un texte écrit dans la langue d'interprétariat) sont évaluées : la formation terminée pendant la durée entre le premier examen et la répétition d'examen ou les expériences pratiques faites pendant cette période s'expriment souvent dans une amélioration nette de ces compétences. La réussite de l'examen de langue d'interprétariat présuppose en outre des compétences dans les domaines d'intervention, lesquels dépendent également de la formation et de la pratique d'intervention.

23 examens comptaient une deuxième langue d'interprétariat. En raison de leurs compétences linguistiques multiples, de nombreux interprètes ont la possibilité de travailler dans plus d'une combinaison linguistique. La proportion d'examens pour une deuxième langue d'interprétariat est par rapport à 2018 (34) nettement plus basse. De ces 23 examens dans une deuxième langue d'interprétariat, cinq n'ont pas été réussis. Le taux de réussite (78%) se situe ainsi au même niveau que pour les examens de première langue d'interprétariat.

L'Office de qualification dispose environ de 100 expert-e-s de langues pour un total de 80 langues.

Ci-dessous un aperçu des langues qui ont fait l'objet d'un examen. Elles sont classées selon l'ordre de fréquence et complétées par des informations sur la région linguistique suisse.

Aperçu des examens de langues d'interprétariat :

	Total	ALL-CH	Romandie	Tessin
Arabe	28	18	8	2
Farsi (persan)	20	14	6	
Tigrinya	12	12		
Turc	11	10	1	
Espagnol	9	7	2	
Somali	8	6	2	
Dari	7	2	5	
Kurde kurmanci	7	6	1	
Albanais	6	5	1	
Kurde sorani	6	5	1	
Portugais	6	5	1	
Tamil	6	4	2	
Bosniaque/croate/serbe	5	5		
Anglais	5	4	1	
Thaï	5	4	1	
Géorgien	4	1	3	
Italien	4	4		
Arabe maghrébin	3	2	1	
Pashto	3		3	
Russe	3	2	1	
Bengali	2	2		
Bilen	2	2		
Français	2	2		
Kurde badini	2	2		
Macédonien	2	2		
Tibétain	2	2		
Tigré	2	2		
Tchèque	2	2		
Urdu	2	2		
Vietnamien	2		2	
Amharique	1	1		
Hindi	1	1		
Mongolien	1	1		
Oromo	1	1		
Panjabi	1	1		
Polonais	1	1		
Roumain	1	1		
Ukrainien	1	1		
Hongrois	1	1		
Total	187	143	42	2

La première place continue d'être occupée par l'arabe. Derrière l'arabe, l'ordre s'est en partie considérablement modifié. Le nombre élevé d'examens en turc et espagnol est frappant, ces deux langues se trouvent aux places 4 et 5, juste derrière le farsi (persan) et tigrinya. On peut supposer qu'il s'agit d'examens de langues d'interprètes en activité depuis longtemps et qui, à la demande de leurs services d'interprétariat, ont passé le certificat INTERPRET, ou tout au moins l'examen de langue d'interprétariat.

La liste des cinq langues dans lesquelles le plus d'examens de langues d'interprétariat ont été passés annuellement montre une évolution largement comparable au nombre d'interventions par langue. Les mêmes évolutions s'observent également dans le nombre de certificats délivrés par langue d'interprétariat (voir pp. 6-7).

Les cinq premières langues d'interprétariat (2011-2019) :

2011	Bosniaque/croate/serbe	7	2012	Bosniaque/croate/serbe	7
	Kurde kurmanci	6		Turc	7
	Tamil	5		Albanais	6
	Tigrinya	5		Tigrinya	4
	Turc	5		Tamil, Somali, Anglais	3
2013	Tigrinya	9	2014	Arabe	11
	Turc	7		Turc	7
	Kurde kurmanci	4		Kurde kurmanci	4
	Tamil	4		Tamil	4
	Somali, portugais	3		Somali, portugais	3
2015	Albanais	11	2016	Tigrinya	13
	Arabe	11		Turc	11
	Portugais	11		Arabe	10
	Tigrinya	11		Portugais	8
	Turc	6		Albanais	7
2017	Arabe	29	2018	Arabe	40
	Tigrinya	15		Farsi (persan)	19
	Farsi (persan)	13		Tigrinya	18
	Portugais	13		Kurde kurmanci	13
	Kurde kurmanci	11		Kurde sorani / portugais	9
2019	Arabe	28			
	Farsi (persan)	20			
	Tigrinya	12			
	Turc	11			
	Espagnol	9			

Reconnaissance des modules de formation de base et continue

En 2019, la CQ a traité six demandes de reconnaissance pour les modules 1, 2, 3, 5 et 6. Trois demandes de reconnaissance ont été accordées et trois demandes de prolongation pour les modules 1 et 2 ont été acceptées.

Le réseau des institutions de formation avec les modules respectivement reconnus se présentait à la fin 2019 comme suit :

- AOX Medios (Zurich) : modules 1, 2, 3, 4, 5, 6 et modules 1 et 2 pour la formation intensive
- Appartenances (Lausanne) : modules 1, 2, 3, 5, 8 et 10
- Bilanz / ARGE Ostschweiz (St. Gall) : modules 1* et 2
- Caritas Luzern : modules 1, 5 et 6
- Caritas Schweiz (Luzern) : modules 1, 2, 4, 4a, 8, 10 ; modules 1 et 2 pour la formation intensive
- Caritas Suisse, se comprendre : module 6
- ECAP Zurich : modules 1 et 2
- EPER Lausanne : modules 1 et 2 pour la formation intensive
- HEKS Regionalstelle beider Basel : modules 1, 2, 5, 6, 9 et 10
- HES-SO Valais (Sierre) : module 4 et 9
- isa – Fachstelle Migration (Berne) : modules 1 et 2
- SAH Schaffhausen : modules 1, 2, 3, 4a, 5, 6 et 7
- SOS Ticino, Bureau Derman (Lugano) : modules 1, 2*, 6 et 8

* Fin du contrat en 2018 ou 2019.

Attestations de modules du certificat (M1 et M2) en suivant la formation

Pendant l'année de référence, les institutions de formation ont délivré 101 attestations du module 1 et 112 attestations du module 2 (cf. tableau ci-dessous). Par rapport à 2018 (137), le nombre d'attestations du module 1 a baissé, mais il se situe approximativement dans la moyenne des dernières années. Il faut noter à cet égard qu'entre la fin du module et la délivrance de l'attestation du module, plusieurs mois peuvent s'écouler. Ainsi les attestations de modules peuvent être délivrées et datées dans une année différente de celle de l'enseignement des modules.

Attestations de modules du certificat 2019 :

Institution	Module 1	Module 2	Remarques
AOZ Medios	9	22	
Appartenances	16	13	
Bilanz Verdi	15	14	
Caritas Schweiz	0	3	
ECAP Zurich	13	12	
HEKS EPER Lausanne	22	22	
HEKS MEL Basel	18	15	
isa – Fachstelle Migration Bern	7	10	
SAH Derman Schaffhausen	1	1	
SOS Derman Ticino	-	-	Pas d'enseignement en 2019
Total	101	112	

Attestations de modules par procédure de validation des acquis

La Commission qualité a traité en 2019 les demandes de validation des acquis de six candidat-e-s. Quatre candidat-e-s ont suivi la procédure pour les deux modules, et deux pour le module 1. Des dix demandes de validation, huit ont été obtenues, dont deux demandes pour deux modules, et deux autres demandes pour le module 1. Dans deux cas, les demandes de validation n'ont pu être accordées : ces candidat-e-s ont la possibilité de répéter le module concerné ou d'obtenir les modules nécessaires pour le certificat INTERPRET en suivant les enseignements des modules de formation de base.

Par rapport à 2018, le nombre de validation des acquis a nettement diminué et se trouve désormais de nouveau dans la moyenne.

Certificats INTERPRET

L'office de qualification a délivré pendant l'année de référence 76 certificats INTERPRET. Ce chiffre est plus bas que les années 2018 et 2017 et se situe ainsi dans la moyenne stable d'environ 75 certificats par an.

Répartis selon les aires linguistiques en Suisse, les résultats sont les suivants :

	ALL-CH	F-CH	I-CH	Total
Certificats	52	23	1	76

Le nombre d'interprètes communautaires titulaires du certificat INTERPRET, s'élevait à la fin de l'année 2019 à 1'414. Leurs noms, la région dans laquelle ils/elles travaillent, ainsi que les langues des interprètes communautaires certifié-e-s peuvent être consultés dans la banque de donnée sur le page Internet d'INTERPRET : <https://www.inter-pret.ch/fr/angebot/banque-de-donnees-des-icmi-41.html>.

Le nombre de certificats octroyés aux personnes qui avaient obtenu au moins une attestation de module par validation des acquis, avait fortement diminué après l'introduction du portfolio et avait atteint dans les dernières années en moyenne un taux inférieur à 10%. En 2019, seulement trois interprètes communautaires certifié-e-s avaient fourni des attestations de validation des acquis pour le module 1 (deux personnes) ou pour les deux modules (une personne). Cela correspond environ à 4%. Au total, le taux de pourcentage actuel des personnes certifiées ayant obtenu leur certificat par portfolio ou validation des acquis est seulement de 40%.

La répartition des interprètes communautaires certifié-e-s en 2019 selon leur canton de domicile est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Certificats 2019 par canton :

Canton	Nouveaux certificats 2019	Canton	Nouveaux certificats 2019
Argovie	5	Neuchâtel	4
Appenzell RI	1	Schaffhouse	3
Bâle-Campagne	1	Schwyz	3
Berne	9	Soleure	1
Fribourg	2	St. Gall	5
Genève	3	Tessin	1
Glaris	1	Vaud	11
Grisons	2	Valais	2
Jura	2	Zurich	15
Lucerne	3	Aucune information	2
		Total	76

En 2019, les certificats ont été délivrés pour 30 langues. Il faut noter cependant que plusieurs interprètes communautaires ont obtenu leur certificat pour plus d'une langue. Le total des langues de certificat se situe pour cette raison nettement au-dessus du nombre de certificats INTERPRET qui ont été délivrés. Cela apparait clairement dans le tableau ci-dessous.

Ci-dessous, le tableau des langues de certificat 2019 classées par ordre décroissant. Elles sont répertoriées selon le nombre des personnes nouvellement certifiées et la langue officielle locale dans laquelle les interprètes travaillent.

Langues de certificat 2019 :

Langue	Total	Allemand	Français	Italien
Arabe	18	10	7	1
Tigrinya	13	11	2	
Kurde kurmanci	6	5	1	
Farsi (persan)	5	3	2	
Somali	5	3	2	
Espagnol	5	3	2	
Albanais	4	3	1	
Dari	4	1	3	
Portugais	4	4		
Turc	4	4		
Kurde sorani	3	3		
Amharique	2	2		
Arabe maghrébin	2	1	1	
Bilen	2	2		
Georgien	2		2	
Kurde badini	2	2		
Pashto	2		2	
Polonais	2	1	1	
Russe	2	1	1	
Tamil	2	2		

BCS	1	1		
Anglais	1		1	
Français	1	1		
Italien	1	1		
Slovaque	1	1		
Thaï	1	1		
Tigré	1	1		
Tchèque	1	1		
Urdu	1	1		
Vietnamien	1		1	
Total	99	69	29	1

Titulaires des modules mais sans certificat

Fin 2016, INTERPRET observait qu'environ un tiers de toutes les personnes qui avaient obtenu les modules 1 et 2 n'avaient pas encore le certificat. Il faut noter qu'il est naturel que quelques semaines voire mois se passent entre la fin du module et la certification. Car en général, les candidat-e-s doivent encore passer l'examen de langue d'interprétariat, et souvent aussi l'attestation linguistique formelle pour la langue officielle ; d'autres candidat-e-s n'ont pas obtenu le nombre suffisant d'heures de pratique pour le certificat. Si l'on tient compte de cette situation et qu'on enlève le nombre de personnes qui ont obtenu les attestations de module en 2019, on compte à la fin 2019 environ 240 titulaires des deux modules qui pourraient avoir obtenu le certificat INTERPRET, mais qui ne l'ont pas fait.

Modules de formation continue

En 2019, les attestations de module suivants ont été délivrées pour les modules de formation continue reconnus :

	M3	M4	M4a	M5	M6	M7	M8	M9	M10	Total
AOZ Medios	31	15		21	15					82
Appartenances				15					4	19
Caritas Schweiz		9	21				15		14	59
Caritas Luzern					17					17
HES SO / VS		6								6
SAH Schaffhausen			6	8						14
Se comprendre					12					12
Total	31	30	27	44	44		15		18	209

Le nombre total d'attestations de modules qui ont été délivrées en 2019 dans le domaine de la formation continue (209) est nettement plus élevé que les années précédentes (2018 : 154 ; 2017 : 72) et correspond quasiment au nombre d'attestations délivrées au niveau de la formation de base (M1 et M2 : 213).

Au total, 132 attestations de modules pour les modules du domaine A (interprétariat communautaire) ont été délivrées, et 77 attestations de modules pour les modules du domaine B (médiation interculturelle).

Comme pour les modules 1 et 2, il y a un décalage entre la date du dernier jour de formation et la date de la délivrance de l'attestation du module. Il y a souvent entre ces deux dates plusieurs

semaines, voire mois. En outre, tous les participant-e-s ne remplissent pas toutes les conditions (attestations de compétences, journal d'apprentissage, présence, heures de supervision, etc.) pour obtenir l'attestation de module. Par ailleurs, l'Office de qualification remarque régulièrement que tous les participant-e-s ne remplissent pas les conditions d'admission pour les modules 3-9 et n'ont donc pas le droit d'obtenir une attestation de module.

Pour toutes ces raisons, le nombre d'attestations de modules délivrées transmet une image erronée par rapport aux modules qui ont effectivement été tenus en 2019. Ceux-ci sont indiqués ci-dessous :

Modules de formation réalisés en 2019

M4 Interprétariat auprès des autorités administratives et judiciaires

<u>Caritas Schweiz</u> 7.3. – 4.7.2019 à Berne 6.9. – 13.12.2019 à Glaris 30.8. – 6.12.2019 à Lucerne	<u>HES SO / VS</u> 29.3. – 24.5.2019
--	---

M4a Interprétariat dans le cadre de la consultation juridique dans la procédure d'asile

<u>Caritas Schweiz</u> 16.11. – 18.1.2019 au Tessin (avec DERMAN TI) 15.2. – 13.4.2019 au Tessin (avec DERMAN TI) 1.3 – 3.5.2019 à St. Gall 7.3. – 2.5.2019 à Berne 27.3. – 15.5.2019 à Fribourg	<u>SAH SH</u> 24.11.2018 – 19.1.2019 à Schaffhouse (déjà indiqué dans le rapport 2018)
---	--

M5 Interprétariat dans le domaine de la santé psychique

<u>AOZ Medios</u> 27.8. – 24.9.2019 à Zurich <u>Appartenances</u> 11.10.2018 – 19.1.2019 à Lausanne (déjà indiqué dans le rapport 2018) 29.8. – 29.11.2019 à Lausanne	<u>Caritas Luzern</u> 26.9. – 17.12.2019 à Lucerne <u>HEKS MEL</u> 13.12. – 21.12.2019 à Bâle <u>SAH SH</u> 9.5. – 13.6.2019 à Schaffhouse
--	---

M6 Accompagner des personnes dans le processus d'intégration

<u>AOZ Medios</u> 18.6.19 – 11.7.2019 à Zurich <u>Caritas Luzern</u> 25.9.2018 – 9.1.2019 à Lucerne (déjà indiqué dans le rapport 2018)	<u>se comprendre, Caritas Suisse</u> 4.10.19-20.12.2019 à Fribourg
---	---

M8 Animer des séances d'information et de formation dans un contexte interculturel

<u>Caritas Schweiz</u> 20.9.-15.11.2019 à Zurich	
---	--

M10 Agir en ayant conscience des rôles dans différents dispositifs d'intervention

<u>Appartenances</u> 10.4. – 3.7.2019 à Lausanne	<u>Caritas Schweiz</u> 10.5. – 7.7.2019 à Lucerne
---	--

La liste ci-dessus indique clairement que la demande d'offres de formation pour l'interprétariat dans le cadre de la consultation juridique dans la procédure d'asile (module 4a) est toujours aussi élevée. Cependant, tous les modules prévus n'ont pu être réalisés, la demande n'étant pas aussi élevée que prévu.

Le module 5 a été réalisé en 2019 par trois prestataires (deux en 2018 et en 2017). La constance avec laquelle le module 5 a été réalisé dans les dernières années tient certainement au besoin de formations continues ciblées dans ce domaine d'intervention complexe. Le soutien financier par l'OFSP joue probablement aussi un rôle.

Dans l'année de référence, 22 modules de formation continue 3-9 ont été réalisés. (25 en 2018). Les modules 4a, 3 et 9 ont été annulés en raison d'une demande insuffisante. L'annulation du module 3 est probablement liée à la cessation du service national d'interprétariat téléphonique.

Les attestations de modules et la réalisation des modules montrent que les modules 4, 4a et 5 (domaine A), ainsi que les modules 6 et 8 (domaine B) continuent de rencontrer un grand succès, alors que le module 3 a perdu de son importance et que les modules 7 et 9 éveillent comme avant très peu d'intérêt. Au total, le nombre d'offres pour le domaine B (médiation interculturelle) est nettement moins élevé que pour le domaine A (interprétariat communautaire).

Brevet fédéral de spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle

L'examen professionnel annuel a eu lieu les 29, 30 et 31 octobre 2019.

Avec 20 candidat-e-s admis-e-s à l'examen (dont quatre candidat-e-s répétant-e-s de la session 2018), un nouveau record a été atteint : jamais autant de candidat-e-s n'avaient participé à un examen professionnel d'INTERPRET depuis la révision de l'examen et l'introduction de l'épreuve pratique. 16 personnes ont passé l'examen avec l'allemand comme langue officielle, et quatre avec le français comme langue officielle.

Des 20 candidat-e-s, six candidat-e-s (dont une candidate répétante) ont réussi toutes les épreuves et ont obtenu le brevet fédéral. Ainsi cinq personnes ont réussi toutes les épreuves du premier coup. Un candidat qui devait répéter seulement la première épreuve (travail écrit d'examen) avait déjà refait son travail dès les premiers mois de 2019 et il a réussi l'épreuve, si bien que le brevet lui a aussi été décerné. Au moment de la rédaction de ce rapport, un recours et deux demandes de réexamen sont en cours.

Les candidat-e-s qui ont échoué doivent ou peuvent répéter l'épreuve non réussie (ou les épreuves non réussies) à la session d'examen en novembre 2020.

Le nombre actuel de personnes titulaires du brevet fédéral s'élève à 136.

Office de qualification INTERPRET, avril 2020